



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0856

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges publics et privés - Actions éducatives - Attribution de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0856**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics et privés - Actions éducatives - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0399 du 29 juin 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative et culturelle des collèges publics et privés, ainsi que les modalités d'attributions et de paiement de ces aides, en faveur des 4 dispositifs suivants :

- actions liées aux projets d'établissement,
- collèges au cinéma,
- collèges en scène,
- classes à option artistique.

Dans ce cadre, et par la même délibération, le Conseil de la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention totale de fonctionnement de 110 530 €, pour soutenir les projets éducatifs présentés par les collèges.

La présente délibération a pour objet d'attribuer les aides complémentaires suivantes, pour un montant total de 13 715 €, selon le détail ci-après.

Par ailleurs, 6 autres demandes relatives, soit au dispositif d'allègement des cartables, soit à des actions éducatives thématiques ou à l'orientation sont présentées dans cette même délibération, pour un montant total de subventions de 48 000 €.

**1/ Actions liées aux projets d'établissement**

Ces actions s'inscrivent dans les domaines prioritaires des appels à projets proposés par la Métropole, à savoir :

- citoyenneté et vivre ensemble,
- mémoire,
- prévention et santé des jeunes,
- éducation au développement durable,
- culture scientifique et technique,
- économie et entreprise.

10 collèges publics, répondant aux critères définis par la délibération du 29 juin 2015, sollicitent des subventions d'un montant global de 10 100 €.

**2/ Collèges au cinéma**

Dans le cadre d'un dispositif national, l'action de sensibilisation à l'image se poursuit à l'entrée au collège. Le dispositif "Collège au Cinéma" invite tous les collégiens à voir un film "art et essai" par trimestre. Les professeurs bénéficient d'une formation autour du film en amont de la séance.

Tous les élèves, de la classe de 6° à celle de 3°, peuvent découvrir des œuvres cinématographiques choisies, lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Ils peuvent ainsi

se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole prend en charge les frais de places de cinéma (7,50 € / élève maximum, soit trois trimestres à 2,50 €).

Quatre demandes ont été présentées (trois émanant de collèges publics, une d'un collège privé) pour un montant total de 3 615 €.

### **3/ Cartables allégés**

L'objectif de ce dispositif est de minimiser le poids du cartable des élèves. Une solution est d'acheter un double jeu de livres, dont l'un reste dans une salle de classe dédiée (soit un livre par élève au domicile, un livre de cours pour 2 élèves).

Ainsi, le collège Pierre Brossolette à Oullins sollicite une subvention pour l'achat d'un double jeu de livres en faveur des élèves de 6° d'un montant de 1 000 €.

### **4/ Subventions exceptionnelles aux associations**

a) La Confédération syndicale des familles sollicite une subvention de 1 500 € afin d'organiser son 28ème forum des métiers et des formations à destination des collégiens, le samedi 12 décembre 2015. Ce projet est soutenu par la Direction académique,

b) L'association Objectif pour l'emploi (OPE) sollicite une subvention à hauteur de 3 500 € afin d'organiser l'action "ingénieur-e demain". Cette action consiste à promouvoir les métiers scientifiques et technologiques en favorisant l'égalité des chances entre filles et garçons. Cette action existe depuis 2011,

c) Fréquence écoles sollicite une subvention à hauteur de 50 000 € dans le cadre du projet EVENT. Il s'agit d'un programme pour développer l'éducation aux médias numériques sur les territoires. C'est un événement familial, éducatif et ludique autour des écrans, et une réponse originale aux questionnements et inquiétudes soulevées régulièrement par le développement des technologies numériques. En complément de la subvention déjà allouée cette année à cette opération dans le cadre du Plan d'éducation au développement durable (20 000 €), il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 20 000 €,

d) APELS, l'Agence nationale pour l'éducation par le sport, sollicite le soutien de la Métropole à hauteur de 20 000 € pour l'organisation du "Défi collégien" : appel à projets spécifique sur l'ensemble des collèges de la Métropole, portant sur la thématique du sport et de la réussite éducative dans les collèges, et visant à fédérer les initiatives d'établissements en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

e) Le Mouvement d'union et d'action des déportés et internés résistants (MUADIR) organise des voyages pédagogiques au Centre européen du résistant déporté au camp du Struthof en Alsace, pour les collégiens et lycéens, en présence d'anciens résistants déportés. Deux voyages de deux jours sont prévus pour mars 2016 à l'intention de 100 élèves. MUADIR sollicite une subvention à hauteur de 2 000 € pour la poursuite des actions engagées avec l'aide du Département du Rhône, au titre du devoir de mémoire.

Ces subventions seront versées sur la base de la présente délibération, hormis l'aide attribuée à Fréquence école d'une part et l'APELS d'autre part, qui font l'objet d'une convention à signer entre l'association et la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## **DELIBERE**

### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention aux collèges publics pour les actions éducatives d'un montant total de 10 100 € selon le détail joint en annexe 1,

b) - l'attribution d'une subvention aux collèges publics et privés pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma par an selon le détail joint en annexe 2 pour un montant de 3 615 €,

c) - l'attribution d'une subvention au collège Pierre Brossolette à Oullins pour la prise en charge d'un double jeu de livres à hauteur de 1 000 €,

d) - l'attribution de subventions d'un montant total de 47 000 € au profit des associations suivantes :

- 1 500 € au profit de la Confédération syndicale des familles pour le 28ème forum des métiers et des formations à destination des collégiens,
- 3 500 € au profit de Objectif pour l'emploi (OPE) pour l'action "ingénieur-e demain",
- 20 000 € au profit de Fréquence écoles pour le projet EVENT (éducation aux médias numériques),
- 20 000 € au profit de l'APELS pour ses actions en matière de promotion du sport,
- 2 000 € au profit du Mouvement d'union et d'action des déportés et internés résistants (MUADIR) pour l'organisation de deux voyages mémoire,

e) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association APELS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention,

f) - l'avenant n° 2 à la convention à passer entre la Métropole et l'association Fréquence écoles.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et ledit avenant.

**3° - Les montants** à payer seront imputés :

a) - pour les actions liées aux projets d'établissement et à "collèges au Cinéma" : sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 6574 et 657382 - fonction 221 - opérations n° 0P33O3608A pour 3 615 € et 0P34O3304A pour 10 100 €.

b) - pour la subvention au collège Pierre Brossolette à Oullins sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 657382 - fonction 221 - opération n° 0P34O3559A pour 1 000 €.

c) - pour les subventions aux associations la Confédération syndicale des familles, Objectif pour l'emploi (OPE), APELS, Fréquence écoles, MUADIR : sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 221 - opération n° 0P34O3309A pour 47 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**